

**Informations et documents à fournir lors de la déclaration
en vue de l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants.**

Entrepreneur établi en France (activité principale spectacle; lorsque l'activité principale n'est pas le spectacle, et pour les groupements amateurs : plus de 6 représentations par an)

Pièces spécifiques aux exploitants de lieux

(PJ)

1° La **justification d'avoir suivi une formation adaptée** à la nature des lieux de spectacles figurant sur le répertoire en ligne sur le site <https://www.cpnefsv.org>

Pour une personne morale justifier de la présence en son sein d'une ou plusieurs personnes physiques remplissant cette condition de formation ainsi que les conditions suivantes:

- a. Etre membre, salarié ou non, de l'organisme ;
- b. Et assurer au sein de l'organisme des fonctions effectives en lien avec la formation, l'expérience ou les compétences indiquées ;
- c. Et assurer ces fonctions pendant toute la période d'activité de spectacle vivant de cet organisme (ce peut donc être une personne en contrat à durée déterminée lorsque l'organisme a une activité temporaire de spectacles, à condition que la durée du contrat couvre au moins la durée de l'activité).

2° L'adresse et l'enseigne du lieu de spectacle concerné par la déclaration ainsi que son classement en tant qu'établissement recevant du public

(PJ)

3° Pour les établissements soumis à l'obligation de contrôle de la commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public:

- le procès-verbal de visite, en cours de validité, délivré conformément à la réglementation en vigueur par ladite commission et comportant un avis favorable

ou,

lorsque le lieu est aménagé de manière temporaire en lieu de spectacles vivants, l'engagement sur l'honneur selon lequel toutes les démarches ont été entreprises afin d'assurer le passage de la commission sécurité et à n'exploiter le lieu qu'après avis favorable de cette commission ou de l'autorité compétente pour la délivrance d'une autorisation équivalente;

4° Pour les établissements du type chapiteaux, tentes et structures itinérantes, **l'attestation de conformité** mentionnée à l'article CTS 3 de l'arrêté du 25 juin 1980 susvisé ;

5° Pour les établissements de 5e catégorie, une **attestation sur l'honneur (case à cocher)** du classement en 5ème catégorie.

4° Une **attestation sur l'honneur (case à cocher)** selon laquelle, lorsque le lieu accueille des spectacles vivants diffusant de la musique amplifiée, il est équipé conformément aux règles de sécurité sanitaire en matière de risques sonores.

Entrepreneur établi en France (activité principale spectacle; lorsque l'activité principale n'est pas le spectacle, et pour les groupements amateurs : plus de 6 représentations par an)

Pièces et informations à fournir par les personnes physiques déclarantes

Catégorie d'activité

Nom, prénoms, date de naissance, adresse de domiciliation

(PJ) La **copie des diplômes** de l'enseignement supérieur ou d'un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles

OU - la **justification d'une expérience professionnelle** d'au moins SIX MOIS dans le domaine du spectacle

OU - la **justification de formations ou compétences figurant sur le répertoire en ligne sur**
<https://www.cpnfsv.org/>

(PJ) Le calendrier prévisionnel de l'année à venir (un modèle est téléchargeable sur le site de déclaration)

- La description du projet en matière de spectacles vivants

La référence de la convention collective applicable

Le numéro de SIREN ;

Une attestation sur l'honneur (case à cocher) certifiant l'absence de condamnation ou de sanction interdisant l'exercice d'une activité commerciale

Un engagement sur l'honneur (case à cocher) à s'affilier au guichet unique pour le spectacle vivant (GUSO) ou aux organismes de protection sociale du spectacle, ainsi qu'aux institutions auxquelles l'adhésion est rendue obligatoire par les conventions collectives nationales du spectacle vivant ou par accord collectif de travail ;

OU Pour les personnes ayant, préalablement à la déclaration, déjà exercé une activité de spectacles :

- une attestation sur l'honneur (case à cocher) de comptes à jour des cotisations et contributions sociales (Guso ou organismes de protection sociale du spectacle (Pôle emploi, Urssaf, Pôle emploi, Afdas, Audiens, CMB) ; FNAS, CASC, FCPA, FNAL) ; lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de licence, les attestations de comptes à jour doivent être fournies.

ou

(PJ) **protocole d'échelonnement** et engagement à le respecter

ET

- une attestation sur l'honneur (case à cocher) certifiant que l'entreprise n'a pas de dettes en ce qui concerne le paiement des droits d'auteurs,

ou

(PJ) **protocole d'échelonnement de dettes** et engagement à le respecter

ET (PJ) Un calendrier des spectacles des trois années passées selon le modèle à télécharger

Ainsi que, pour les personnes physiques autres que particuliers employeurs :

Forme juridique, Code NAF ; numéro d'inscription au RCS ou au RM

Objet de l'entreprise selon les statuts

(PJ) Kbis

Entrepreneur établi en France (activité principale spectacle; lorsque l'activité principale n'est pas le spectacle, et pour les groupements amateurs : plus de 6 représentations par an)

Pièces et informations à fournir par les personnes morales déclarantes

Catégorie d'activité

Dénomination de la personne morale

Adresse de domiciliation de l'établissement principal

Nom, prénoms, date de naissance, adresse de domiciliation

(PJ) Pour une ou plusieurs personnes physiques au sein de la personne morale:

- La **copie des diplômes** de l'enseignement supérieur ou d'un titre de même niveau inscrit au répertoire national des certifications professionnelles

OU - la **justification d'une expérience professionnelle** d'au moins SIX MOIS dans le domaine du spectacle

OU - la **justification d'une formation ou de compétence figurant sur le répertoire en ligne sur le site suivant : <https://www.cpnefsv.org/>**

Et justifier que cette ou ces personnes remplissent les conditions suivantes :

- a. Etre membre, salarié ou non, de l'organisme ;
- b. Et assurer au sein de l'organisme des fonctions effectives en lien avec la formation, l'expérience ou les compétences indiquées ;
- c. Et assurer ces fonctions pendant toute la période d'activité de spectacle vivant de cet organisme (ce peut donc être une personne en contrat à durée déterminée lorsque l'organisme a une activité temporaire de spectacles, à condition que la durée du contrat couvre au moins la durée de l'activité).

(PJ) Le calendrier prévisionnel de l'année à venir (selon le modèle téléchargeable sur le site de déclaration)

- La description du projet en matière de spectacles vivants

La référence de la convention collective applicable

Le numéro de SIREN ;

Forme juridique,

Code NAF ;

Numéro d'inscription au RCS ou au RN ou au répertoire national des associations

Objet de l'entreprise selon les statuts

(PJ) Kbis

Représentants légaux :

nom et prénom, la date de naissance, adresse de domiciliation

Attestation sur l'honneur (case à cocher) certifiant l'absence de condamnation ou de sanction interdisant l'exercice d'une activité commerciale (pour les collectivités et établissements publics : attestation du dirigeant principal de l'établissement, ou de l'agent public disposant d'une fonction équivalente lorsque l'entreprise de spectacles vivants est gérée en régie par une collectivité territoriale

Un engagement sur l'honneur (case à cocher) à s'affilier au guichet unique pour le spectacle vivant (GUSO) ou aux organismes de protection sociale du spectacle, ainsi qu'aux institutions auxquelles l'adhésion est rendue obligatoire par les conventions collectives nationales du spectacle vivant ou par accord collectif de travail ;

OU Pour les personnes ayant, préalablement à la déclaration, déjà exercé une activité de spectacles :

- une attestation sur l'honneur (case à cocher) de comptes à jour des cotisations et contributions sociales (Guso ou organismes de protection sociale du spectacle (Pôle emploi, Urssaf, Pôle emploi, Afdas, Audiens, CMB) ; FNAS, CASC, FCPA, FNAL) ; lorsqu'il s'agit d'un renouvellement de licence, les attestations de comptes à jour doivent être fournies.

ou

(PJ) protocole d'échelonnement et engagement à le respecter

ET

- une attestation sur l'honneur (case à cocher) certifiant que l'entreprise n'a pas de dettes en ce qui concerne le paiement des droits d'auteurs,

ou

(PJ) protocole d'échelonnement de dettes et engagement à le respecter

ET

(PJ) Un calendrier des spectacles des trois années passées selon le modèle à télécharger